

Extrait du Procès-verbal des délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL du 05 SEPTEMBRE 2023



\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

**Présents** : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Éric, DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

**Excusés** : LAULOM Vincent, MEURIS Olivier, ILHARDOY Sandra

**Absente** : DUCROT Stéphanie

**Procuration** : M Meuris a donné procuration à Mme LAPETRE TAUZIET

**Secrétaire de séance** : Mme HUREL Catherine

**Nombre de :**

➤ Conseillers : 15

➤ Présents : 11

➤ Votants : 12

➤ Date convocation :

31/08/2023

Considérant la délibération du 9 juin 2023 validant le principe d'augmentation d'ouverture au public de la bibliothèque de la commune en proposant de nouveaux services à raison de 7 heures hebdomadaires supplémentaires

Considérant la délibération du 9 juin 2021 autorisant Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la DRAC.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement 2023-2026 de la bibliothèque qui sera transmis à la DRAC

**APPROBATION  
PLAN  
FINANCEMENT  
BIBLIOTHEQUE  
2023-2026**

**2023-040**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,**

- APPROUVE le plan de financement ci-annexé
- APPROUVE les dépenses globales 2023-2026 pour un montant total de 50 742.95 €
- SOLLICITE le versement de la subvention DRAC 2023-2026 pour un montant total de 35 520,07 €
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de la **DRAC**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patricia LOUBERE

Par délégation du Maire

M. Claude LACOSTE, 1er adjoint

